

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la FFE

Belfort, le 22 avril 2017

PREAMBULE

Le Président de la FFE, Bachar Kouatly, ouvre la séance à 15h25.

Bachar Kouatly souhaite la bienvenue à tous les clubs présents à cette Assemblée Générale organisée dans le cadre du Championnat de France des Jeunes. Il souhaite remercier toutes les personnes ayant participé à l'élaboration des textes, ainsi que le personnel fédéral (Damien Prouvost, Joëlle Mourgues et Erick Mouret) qui a contribué à son organisation.

Bachar Kouatly annonce 792 voix présentes ou représentées (sur un total de 2145) ainsi que 271 clubs présents ou représentés (sur un total de 889 clubs), soit 30,48 % des clubs et 36,92 % des voix présents ou représentés.

Il indique que le quorum nécessaire pour la modification des statuts à l'ordre du jour (50% des clubs et 50% des voix présents ou représentés) n'est pas atteint et qu'il faudra donc refaire une autre assemblée générale.

Bachar Kouatly rappelle qu'il avait demandé, en envoyant un mail et un courrier, la participation des clubs. Une nouvelle assemblée générale engendrera des coûts supplémentaires pour la FFE. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de réponse à cet appel à la prise de conscience sur ce que sont les finances fédérales.

En s'adressant à l'assemblée, il demande si des clubs souhaitent rajouter un point à l'ordre du jour, dans les questions diverses.

Stéphane Escafre, membre du Comité Directeur, intervient à propos du groupe de travail sur le vote électronique dont il fait partie. Il indique que ce groupe a réfléchi sur la modification des statuts, notamment sur la possibilité d'organiser des réunions dématérialisées avec des votes via Internet. Il estime qu'il serait intéressant d'avoir l'avis de l'Assemblée Générale sur ce point.

Bachar Kouatly explique que le groupe qui a travaillé sur le sujet est composé de Bruno Delport, Stéphane Escafre, Larbi Houari, Yves Marek et David Ros. Il propose à l'assemblée de soumettre au vote le traitement de ce point dans les questions diverses.

- **Vote :** Pour **Unanimité.**

Pierre Leblic, Président de la Ligue d'Occitanie, propose également d'aborder les relations de la FFE avec le CNOSF dans les questions diverses, puisqu'il a demandé l'adhésion de la Ligue au CROS du Languedoc, qui a été refusée au motif que la FFE n'est pas adhérente au CNOSF.

- **Vote :** Pour **Unanimité** moins 1 abstention.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MARS 2016

Bachar Kouatly indique que le document n'a pas été distribué en version papier, afin de préserver les ressources économiques, mais qu'il était disponible dans « l'espace club ».

Bachar Kouatly espère que chacun a pu en prendre connaissance par ce biais. Il invite les membres de l'Assemblée Générale à signaler toute demande d'ajout ou de correction à ce document.

Aucune demande n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2016 est mis aux voix.

- **Vote :** Contre 10 Abstentions 50 **Pour** (voix non comptées)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 10 DÉCEMBRE 2016

Bachar Kouatly soumet ensuite au vote le procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 10 décembre 2016.

- **Vote :** Pour **Unanimité.**

RAPPORT MORAL

Bachar Kouatly invite l'Assemblée Générale à suivre l'ordre du jour, en examinant à présent le rapport moral.

Il indique qu'il y a en fait quatre rapports moraux compte-tenu de la situation exceptionnelle de la Fédération en 2016, puisqu'il a souhaité que chacun de ses trois prédécesseurs à la présidence de la FFE (Messieurs Salazar, Fretel et Escafre) puisse s'exprimer et donner son point de vue.

Damien Prouvost, juriste de la FFE, précise qu'il n'y a que le rapport moral de la Fédération qui fait l'objet d'un vote.

Pierre Leblic souhaite apporter deux observations au rapport moral de Bachar Kouatly.

Ce dernier souligne à propos du bilan 2016 que « *suite au changement de cap du Président Diego Salazar, pour assainir les finances de la FFE, celle-ci a été en mesure de présenter un bilan satisfaisant pour 2016* ». Or, Pierre Leblic considère que l'Assemblée Générale de mars 2016 a très largement rejeté la gestion de l'équipe de Diego Salazar, et qu'il n'est au pouvoir de personne de remettre en cause les décisions d'une Assemblée Générale. Il revient même au président de les appliquer, quoiqu'il en pense personnellement, par ailleurs. Pour Pierre Leblic, le « *désastre* » comme le rapport qualifiait cette Assemblée Générale, ce sont 170 000 € de déficit de gestion qui « *plombent* » les comptes de la fédération pour plusieurs années.

Sa deuxième remarque relève du rôle, du statut et de la composition de la Commission Contrôle Economique et Gestion, commission statutaire depuis le 6 février 2016, qui a joué un rôle essentiel dans l'information des clubs sur les comptes 2015 de la Fédération.

Il souligne qu'un de ses membres, Jean-Louis Hucy, a joué un rôle important au sein de la commission en question et a également effectué un travail considérable au moment de la réécriture des statuts de la fédération en 2016. Or, celui-ci n'a pas été renouvelé dans son mandat de membre de la Commission Contrôle Economique et Gestion, ni même averti de son exclusion. Il l'a appris par le compte rendu du Comité Directeur des 4 et 5 mars 2017.

Pierre Leblic ajoute que Jean-Louis Hucy travaille bénévolement pour la fédération depuis plusieurs années et qu'il a effectué des tâches diverses et variées au sein de son club, du Comité Départemental de Seine-Maritime et de la Ligue de Haute-Normandie. Il votera contre le rapport moral avec les voix de Jean-Louis Hucy qui lui a donné procuration.

Pierre Leblic pense également qu'il faut revoir le statut de la Commission Contrôle Economique et Gestion. En effet, puisque le Trésorier Fédéral et le Trésorier Adjoint en sont membres, l'indépendance de cette commission vis-à-vis de l'exécutif est altérée. Il précise qu'il a des propositions à faire sur ce sujet.

Larbi Houari, conseiller du Président, revient sur le rapport moral de la FFE dans lequel il n'a jamais été dit que les conclusions de l'AG du 26 mars 2016 étaient erronées puisqu'elles concernaient l'année 2015. Mais il explique que du point de vue de la révision des comptes, des mesures prises lors d'une année peuvent impacter son bilan, et faire ensuite bénéficier l'année suivante d'économies.

Par ailleurs, il répond que Jean-Louis Hucy n'a pas été rejeté. Il est d'ailleurs remercié pour tout le travail qu'il a effectué. Mais lorsqu'une nouvelle équipe arrive et des nouvelles personnes se proposent, elle propose de nouveaux candidats. Il convient cependant de la forme qui est une erreur due à la précipitation. Certaines personnes n'ont pas été dûment remerciées pour tout leur travail effectué, il s'en excuse platement auprès des personnes concernées.

Concernant l'indépendance de la Commission Contrôle Economique et Gestion, Larbi Houari est prêt à en discuter. Il conclut en approuvant le fait que cette commission – dont la création est de l'initiative de Diego Salazar - a pour vocation d'être un organe indépendant de contrôle et pas une continuité naturelle de la gestion de la fédération.

Bachar Kouatly s'enquiert d'autres questions ou interventions avant de proposer à l'Assemblée Générale de procéder au vote sur le rapport moral.

▪ **Vote :** Contre 2 Absentions 34 **Pour** (voix non comptées)

RAPPORT FINANCIER ET BILAN COMPTABLE DE L'EXERCICE CLOS 2016

Bachar Kouatly invite l'Assemblée Générale à se pencher sur le rapport financier et donne la parole à Cyrille Dimey, le Trésorier de la FFE, qui présente les documents publiés sur le site fédéral.

Concernant le bilan comptable de l'exercice clos 2016, le résultat net s'élève à 57 211 €. Cyrille Dimey précise que ce résultat aurait pu être encore meilleur s'il n'y avait pas eu à comptabiliser des charges de nature exceptionnelle s'élevant approximativement à 80 000 €.

En particulier, il y a eu l'impact de la perte liée au litige avec l'organisation du championnat de France de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Championnat Jeunes 2013). En 2015, à la clôture des comptes, un produit à recevoir de 29 000 € avait été comptabilisé. Ce dernier n'a pas été reçu et la FFE a été condamnée à payer 4 000 € à l'association organisatrice.

Une charge exceptionnelle de 10 800 € a également été comptabilisée suite à une erreur effectuée lors d'un paiement sur un RIB erroné. En outre, suite à différents litiges, environ 40 000 € de provisions ont été comptabilisés.

Le résultat net au titre de l'année 2016 aurait pu être supérieur à 100 000 € en l'absence de toutes ces charges non récurrentes et exceptionnelles.

Cyrille Dimey ajoute que le bon résultat 2016 est en partie lié aux restructurations réalisées en 2015 mais que les capitaux propres restent négatifs à hauteur de 41 000 €. Il faudra certainement encore quelques années pour rétablir les capitaux propres et dégager des marges de manœuvres suffisantes.

Martine Bolla intervient sur l'explication d'un virement sur un mauvais RIB, pour demander s'il n'y a pas de récupération possible.

Cyrille Dimey confirme que le virement a été effectué pour un fournisseur et sur un RIB erroné. Si une procédure était engagée, cela aurait un coût et la banque ne donne pas le nom du destinataire des fonds.

Diego Salazar a relevé une ligne pour les frais de présidence sur le bilan 2016. Il demande à quoi correspond ce montant car cette ligne n'existait pas auparavant.

Cyrille Dimey répond que ce sont 8 409 €, dont il ne connaît pas le détail. Ce sont environ 6 000 € sous la présidence de Stéphane Escafre et un solde antérieur au 26 mars 2016.

Diego Salazar fait la remarque que ces frais sont habituellement intégrés sur les événements. Cette ligne vient d'apparaître et il aimerait donc en connaître le détail. Il est surpris par cette somme.

Stéphane Escafre prend la parole et explique qu'il n'a pas été sollicité par le Trésorier et ne peut donc apporter d'explication précise à ce montant. Cela pourrait être des dépenses liées au Championnat de France. Il était en possession de la carte bleue fédérale et effectuait des dépenses liées aux fleurs pour les féminines, des boissons. Il a également eu des déplacements sur des tournois en collaboration avec la fédération, des déplacements dans des villes pour organiser des championnats. Il est notamment venu à Belfort pour visiter les locaux.

Stéphane Escafre ajoute qu'il a été président pendant 7 mois et qu'en comparant le reliquat de 2 000 € avec sa période de présidence, au prorata, cela devrait correspondre.

Cyrille Dimey souligne avoir demandé les imputations analytiques qui ne lui ont jamais été communiquées par Stéphane Escafre, qui n'a pas retiré le courrier recommandé qu'il lui a envoyé.

Stéphane Escafre répond qu'il n'a pas eu de message à ce sujet. Concernant le recommandé, il précise être très souvent en déplacement, notamment dans les DOM TOM. Il préfère ainsi recevoir les courriers par mail.

Cyrille Dimey confirme plusieurs sollicitations pour la fourniture des justificatifs restées vaines.

Stéphane Escafre affirme ne jamais avoir réceptionné ces demandes.

Bachar Kouatly ne veut pas occulter la demande de clarification mais ne souhaite pas refaire la campagne électorale. L'information sur ces dépenses a été mise à la connaissance de tous mais il ne pense pas qu'il est nécessaire d'aller plus loin sur ce sujet. Il ajoute pour information qu'il n'a utilisé que quatre fois la carte bancaire depuis son élection (pour des déplacements à Tarbes, à Agen, à Belfort et pour un repas du Comité Directeur). Ce point ayant été abordé, il ne souhaite pas passer le reste du temps de l'AG dessus. D'autres sujets sont bien plus importants. La nouvelle équipe est arrivée avec d'autres idées pour la fédération.

Afin d'éviter toute ambiguïté, Stéphane Escafre autorise le Trésorier à donner à M. Salazar l'analytique et le détail des dépenses. Il donne également l'autorisation de diffuser tous ces éléments publiquement.

Bachar Kouatly réitère ses propos d'une campagne terminée et d'un souhait de passer à autre chose.

[Applaudissements]

Diego Salazar souhaite intervenir par rapport à la masse salariale. Il est surpris de constater une augmentation, alors que la perte d'un partenaire avait été annoncée en fin d'année 2016 pour un montant de 200 000 €. Il justifie que l'équipe précédente, dont il faisait partie, a fait le maximum pour réduire les coûts et c'est pour cela qu'ils avaient proposé l'augmentation de 2 € des licences. Ce n'était pas pour combler le déficit, mais pour justement combler le départ du partenaire, BNP Paribas. Il souhaite des explications sur cette augmentation de masse salariale prévue au mandat.

Cyrille Dimey explique qu'à effectif constant, les augmentations accordées en 2016 ont un impact de 25 000 € par an, soit 100 000 € sur une olympiade. Ces augmentations comprennent des augmentations du temps de travail, des contrats de travail étant passés de 35 heures à 38 heures 30. L'augmentation est de 15 à 20% pour ces salariés. De plus, une régularisation de salaires, suite à une lecture de la Convention Collective Nationale du Sport, a été en partie acceptée, et donc payée.

Diego Salazar en conclut que Stéphane Escafre a pris la décision d'augmenter la masse salariale malgré la perte du partenariat de BNP Paribas et toutes les difficultés qui en découlent.

Sébastien Georges (Echecs Club de Corbas) intervient pour manifester son souhait de passer à autre chose. Il comprend les difficultés, mais remarque que les comptes sont plutôt assainis. Il souhaite avancer, d'autant plus qu'il a été relevé un bon travail en 2015 et 2016. Mais, s'il faut discuter sur tous les points, il préfère aller regarder les jeunes jouer le Championnat de France, cela l'intéresse plus.

Diego Salazar s'insurge car sur Internet, il est mentionné sous son nom des attributions de ruine de la FFE. Il qualifie ces invectives de populisme. Il demande juste des faits car il ne comprend pas qu'on ait pu dire que la FFE est en faillite et augmenter la masse salariale. Il qualifie cette position de faute grave.

Bachar Kouatly souhaite le débat mais dans la sérénité. Il constate qu'il y a eu augmentation des charges, malgré la disparition de ce partenaire à hauteur de 200.000 €. Cette mesure a été actée, portée à la connaissance de tous et ne nécessite pas de débat complémentaire. Il ajoute que les mesures prises par Diego Salazar ont permis le redressement, et tient à le remercier solennellement pour tout le travail accompli avec son équipe à l'époque.

Maintenant, il estime que les discussions ont eu lieu, et il souhaite passer à autre chose, à une autre étape pour remettre la fédération en marche. Il conclut en ajoutant que comme dans une famille, les choses ont été dites mais qu'il faut maintenant laisser les rancœurs et essayer d'avancer.

[Applaudissements]

Cyrille Dimey annonce ensuite que le rapport du commissaire aux comptes certifie l'exactitude des comptes sans réserve.

Pierre Leblic s'interroge sur le fait qu'il n'y a pas de rapport de la Commission Contrôle Economique et Gestion (CEEG), alors qu'elle est statutaire.

Damien Prouvost indique que le rapport de cette commission a été publié cette semaine sur le site fédéral. Cyrille Dimey rajoute qu'il n'y avait pas de remarque particulière dans ce rapport.

Bachar Kouatly rappelle que son équipe n'est arrivée que le 10 décembre 2016 et qu'il a fallu prendre les choses en main, la première réunion du Comité Directeur et cette Assemblée Générale ont notamment été reportés pour avoir davantage de temps. Concernant le rapport de la CCEG, cette commission n'a pu être consultée que le 6 avril alors que les documents devaient être publiés le 7 avril. La CCEG a rendu ces documents le 11 avril et son rapport a bien ensuite été publié. Compte tenu de ces circonstances, Bachar Kouatly estime que le travail a été fait : l'expert-comptable et le commissaire aux comptes ont été consultés, la commission a rendu son rapport.

Cyrille Dimey signale que la Commission Contrôle Economique et Gestion n'a soulevé aucun problème particulier sur les résultats, en apportant toutefois quelques remarques sur la boutique et sur la prise en compte d'engagements hors bilan.

Bachar Kouatly invite l'Assemblée Générale à procéder aux votes.

Vote sur le bilan comptable :

▪ **Vote :** Contre 0 Absentions 19 **Pour** (voix non comptées)

Les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée Générale qui se prononce ensuite sur le rapport financier.

Vote sur le rapport financier :

▪ **Vote :** Contre 0 Absentions 12 **Pour** (voix non comptées)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Cyrille Dimey précise qu'un premier budget prévisionnel a été présenté au Comité Directeur du mois de mars, repris pour présentation en Assemblée Générale. Ce budget est un budget de transition.

Il se compose des lignes de dépenses de l'année précédente et les recettes ne sont reprises que pour les sommes pour lesquelles il y a un engagement.

Ainsi ce sont 90.000 € retenus pour les Championnats de France d'Agen, 90 000 € pour des partenaires, 15 000 € pour le Top 12 à Chartres.

Les dépenses intègrent la participation d'une équipe de France au Championnat du Monde Vétéran et la participation d'une équipe de France au Championnat d'Europe individuel.

Sur ces bases, la FFE devrait pouvoir dégager en 2017 un résultat positif de l'ordre de 60 000 € qui permettra de rétablir les capitaux propres.

Cyrille Dimey précise que ce n'est bien sûr qu'un budget prévisionnel, qui sera amené à évoluer à différents niveaux, notamment pour les Jeunes.

- **Vote :** **Pour** Unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFE

Le quorum requis pour adopter les modifications des statuts n'est pas atteint.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FFE

Le quorum pour adopter les modifications des statuts n'étant pas atteint, Bachar Kouatly annonce que les modifications du règlement intérieur seront traitées en même temps que les modifications statutaires, lors de la prochaine Assemblée Générale.

VOTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS STATUTAIRES POUR L'ANNÉE 2016

▪ **RAPPORT TECHNIQUE**

Éric Prié, nouveau Président de la Commission Technique remercie Jordi Lopez qui a préparé ce rapport. Il invite l'assemblée à lui poser des questions. En l'absence de réactions, le rapport technique est soumis au vote

- **Vote :** **Pour** Unanimité.

▪ **RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE (DNA)**

Bachar Kouatly indique que Laurent Freyd, Directeur National de l'Arbitrage, est à ce moment sur le lieu de compétition du Championnat de France des Jeunes à Belfort.

Francis Delboë, membre de la DNA, souhaite faire part de sa satisfaction par la bonne surprise de la nomination de Laurent Freyd à ce poste, qu'il estime brillant, avec plein d'idées neuves et de tonus, ce qui est de bon augure. D'autre part, son autre bonne surprise, est d'avoir vu le Président Bachar Kouatly et la Secrétaire Générale Véronique Revoy venir les voir et avoir pris la peine de se mettre à leur écoute. Il souhaitait saluer cet effort et ce bon état d'esprit alors qu'il n'y avait plus eu de réunions de la DNA depuis 6 ans.

[Applaudissements]

Arrivée de Laurent Freyd sur ces entrefaites.

Laurent Freyd explique que les activités de la DNA 2016 ont surtout porté sur des stages de formation, de l'opérationnel. L'objectif est le développement, pour donner une nouvelle dimension à la DNA.

Bachar Kouatly tient à remercier Laurent Freyd, tous les arbitres et toute la DNA. Il salue le fait que Laurent Freyd a invité tous les membres de la DNA à participer à des demi-journées de travail sur les sujets d'avenir pendant toute la semaine lors de ce Championnat à Belfort.

[Applaudissements]

Éric Prié intervient sur les stages d'arbitrages et de remise à niveau, en demandant des précisions sur leurs coûts qui étaient de 15 € auparavant, contre 25 € depuis quelques temps.

Laurent Freyd répond que les tarifs de formation continue et de formation initiale ne sont pas les mêmes. Le tarif de 25 € correspond aux formations initiales qui sont également compatibles en tant que formation continue. Une personne s'inscrivant à un stage S4 ou S3 paiera 25 €, même s'il est déjà titré. En revanche la personne s'inscrivant à un stage de formation continue paiera 15 €.

Thomas Lemoine souhaite intervenir sur le logiciel PAPI puisqu'il a remarqué quelques dysfonctionnements ou des fonctionnalités manquantes. Il pense qu'il y a certains arbitres qui auraient la compétence en la matière et qu'il faudrait fédérer ces énergies pour permettre l'évolution du logiciel.

Laurent Freyd répond que le principe est de faire évoluer le réseau des différents arbitres et les différents secteurs, dont le plus visible est celui des DRA (Directeurs Régionaux d'Arbitrage). Le principe est de faire travailler tout le monde en synergie pour démultiplier les forces. Le secteur technique, les logiciels d'appariements seront également soumis à ce genre d'approche car les arbitres ont également une vie professionnelle pouvant aider à faire avancer le secteur. Il serait dommage de s'en priver.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

▪ **RAPPORT DU SECTEUR DISCIPLINAIRE ET JURIDIQUE**

Damien Prouvost présente les grandes lignes de ce rapport.

Concernant le secteur disciplinaire, il annonce que les commissions disciplinaires fédérales ont été désignées par le Comité Directeur pour la nouvelle olympiade. Il ajoute que plusieurs plaintes disciplinaires ont été traitées en 2016, dont deux qui ont fait l'objet de poursuites et sont passées devant les instances disciplinaires.

Concernant la partie juridique, il évoque les organes déconcentrés : la réforme territoriale qui s'est déroulée en 2016 et achevée au début de l'année 2017, ainsi que les statuts-types des comités départementaux adoptés par le Comité Directeur des 4 et 5 mars 2017, ceux des ligues régionales ayant déjà été adoptés en 2016.

Aziz Ayoub, du club Échecs 16 de Paris, demande confirmation que tous les comités départementaux et toutes les Ligues doivent changer leur statut, relevant que la Ligue Île-de-France ne l'a pas fait. Damien Prouvost confirme l'obligation de mise en conformité avec les statuts-types. Aziz Ayoub demande alors si cette obligation est à faire avant une date précise. Damien Prouvost répond qu'il n'y a pas de date limite fixée, mais que le Bureau fédéral peut intervenir par une mise en demeure.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

Yves Lamorelle, Président du Comité Départemental Parisien des Échecs, souhaite une précision. Il demande si les comités départementaux doivent adopter les statuts-types si leur Ligue de rattachement ne l'ont pas fait. Il demande également si les clubs doivent aussi changer leurs statuts.

Damien Prouvost répond que les clubs ne doivent pas modifier leurs statuts, ceux-ci devant juste contenir les conditions statutaires d'affiliations prévues dans les statuts et le règlement intérieur de la FFE. Ce sont les organes déconcentrés qui doivent modifier leurs statuts afin de se mettre en conformité avec les statuts-types de la FFE, les comités départementaux devant procéder à cette obligation même si leur Ligue de rattachement ne l'a pas fait, cette situation n'étant cependant pas normale.

▪ **RAPPORT MÉDICAL**

Bachar Kouatly indique que ce rapport a été publié et que Nathalie Franc, médecin fédéral, est absente et excusée. Aucune question n'étant formulée sur ce rapport, il est mis aux voix.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

VOTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS PARTICIPATIVES POUR L'ANNÉE 2016

▪ RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DES JEUNES

Bachar Kouatly demande s'il y a des questions sur ce rapport.

François Bressy fait une remarque relative à l'organisation des Championnats de France Jeunes, relevant que les enfants du Languedoc-Roussillon participent à ces championnats hors de leur période de vacances scolaires pour la quatrième année consécutive. Il sait que le choix est complètement dépendant de la ville, mais il souhaiterait qu'on y porte attention.

Bachar Kouatly comprend ce paramètre des vacances scolaires, mais note que le choix de la ville et son accueil est important, en indiquant que le nom de la prochaine ville organisatrice pour 2018 sera annoncé le lendemain. Il n'a pas regardé la date des vacances scolaires sur cette ville. Il note qu'il est d'abord important d'avoir une capacité d'accueil et hôtelière, puisque ce sont 1449 enfants qu'il faut multiplier environ par 2.5, soit 3500 à 4000 personnes, que la ville doit pouvoir accueillir.

En boutade, il suggère à François Bressy d'organiser ce championnat en Languedoc-Roussillon, pour peu qu'il y ait une ville en capacité d'accueillir tout ce monde. Il rappelle l'organisation remarquable du Championnat de France Jeunes à Gonfreville l'Orcher en 2016 par Cyrille Vaugeois, et demande des applaudissements à son égard.

[Applaudissements]

Bachar Kouatly explique qu'il a discuté avec Cyrille Vaugeois de l'organisation du championnat en 2016 qui a nécessité 1,3 M € de budget. Il note qu'il est très difficile d'atteindre ce niveau. De plus, il faut pouvoir accueillir tous les participants en anticipant, puisque les championnats grossissent. L'an passé, il y avait 1331 participants, cette année il y en a 1449. Le paramètre des vacances scolaires est également à intégrer, mais cela va également dépendre des capacités d'accueil et des conditions des villes. Les enfants et les parents doivent être bien accueillis. Tous ces paramètres sont conjugués pour offrir les meilleurs championnats possibles. Il fera son possible. Demain, la ville du prochain championnat sera annoncée et il espère qu'elle satisfera.

Éric Prié demande si lors de l'annonce, les dates du championnat seront également communiquées. Bachar Kouatly ne connaît pas le détail de l'agenda, son rôle étant de s'assurer qu'il y ait des villes d'accueil.

Éric Prié explique que cette question est en correspondance directe avec l'interrogation sur les vacances scolaires. Il a en effet relevé que pour les vacances de février, il y a une semaine commune aux zones de Paris et de l'Occitanie qu'il serait intéressant de retenir.

Bachar Kouatly répond que les discussions sont conduites avec la ville organisatrice. L'objectif est de faire rentrer ces championnats dans la ville, de permettre des animations. Il ne faut pas rester en lieu clos, mais faire venir les enfants des villes qui ne partent pas en vacances et les initier. L'objectif est d'élargir le public.

Une personne souhaite intervenir en faveur des entraîneurs. Il se demande s'il ne serait pas possible dans le cahier des charges d'une prochaine organisation de remettre des badges pour l'entraîneur agréé de la ligue et assurer ainsi un filtrage à l'entrée de l'espace analyse. Il explique que cette année les conditions d'analyse sont très difficiles en matière de bruit, de poussière. Ce dispositif lui paraît peu onéreux par rapport au budget de l'évènement. Les entraîneurs en seraient reconnaissants.

Bachar Kouatly approuve totalement. Il assume la situation et rappelle que ce championnat a dû être organisé rapidement, puisqu'au moment de son élection, le 10 décembre 2016, la convention entre la FFE et Belfort Echecs n'avait pas encore été signée. Après avoir signé cette convention le 26 décembre, il a nommé Pascal Lazzarre en charge des événementiels pour la fédération, puisqu'il a déjà organisé beaucoup de grandes manifestations culturelles.

Bachar Kouatly estime qu'il faut également mettre des cahiers des charges souples puisque lorsqu'il y a deux organisateurs, le club et la fédération, il se peut que la communication ne soit pas assez fluide. Il souhaite remédier à cela et est entièrement d'accord pour que les entraîneurs aient les meilleures conditions pour mener leur analyse. Il souhaite qu'il y ait également des animations. Cela n'a peut-être pas été possible ici, mais à l'avenir tout sera mis en œuvre pour des championnats de qualité.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

▪ **RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DU HANDICAP**

Bachar Kouatly salue le travail de Frédéric Loyarté, Directeur National du Handicap, absent et excusé.

Une personne demande si tous les clubs ont répondu à la question de l'accueil de personnes en situation de handicap. Bachar Kouatly indique qu'il n'a pas la réponse à cette question qui relève du ressort de Frédéric Loyarté.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

▪ **RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DES SCOLAIRES**

Bachar Kouatly invite Marc Gatine, membre de la Direction Nationale des Scolaires à prendre la parole. Ce dernier excuse l'absence de Johanna Basti, Directrice Nationale des Scolaires, et invite l'assemblée à poser des questions sur le rapport.

Aziz Ayoub rappelle que les salles sur Paris ne sont pas gratuites alors que l'organisation de compétitions scolaires est soumise à la gratuité. Il demande s'il n'y aurait pas moyen de mettre plus de souplesse ou de financements pour l'organisation de ces compétitions.

Marc Gatine qualifie cette question de délicate puisqu'il y a la gratuité dans le monde scolaire, alors qu'il est souhaitable de rassembler un maximum d'élèves. La Direction des Scolaires est rivée à cette ambiguïté de devoir organiser des rencontres ou des compétitions (terme pas très bien accepté dans le monde scolaire) sous une forme la plus proche d'un coût nul.

Aziz Ayoub approuve totalement et trouve que la situation tourne en rond. Il estime que les événements ne sont pas organisés à cause du coût et que cela va à l'encontre de ce que souhaite faire la FFE. Il propose d'ouvrir la possibilité aux Ligues et comités départementaux qui le souhaitent de rendre ces compétitions payantes. Il rappelle qu'à Paris la majorité des enfants ne sont pas licenciés, que des écoles ne veulent même pas payer les 3 € de licence qui doivent alors être payés par l'organisateur en plus du reste.

Bastien Garnier (La Tour de Germanicus), explique qu'il a trouvé une solution en partitionnant l'événement dans deux salles. Il a demandé à des communes et des collectivités locales de prendre en charge la totalité de l'évènement. Il note que dès que le mot « scolaire » est prononcé, il y a des communes qui prêtent généreusement et gratuitement des salles. Beaucoup de maires sont prêts à prêter des salles pouvant accueillir 120 scolaires et, en partitionnant, il est possible d'organiser le championnat scolaire. Cette action a été menée dans tous les départements de Poitou-Charentes.

Bastien Garnier propose également de déplacer les compétitions hors de Paris si les coûts de location y sont trop élevés.

Laurent Bruneau (Echiquier Henri IV Pau) souhaite aborder la question des relations entre la FFE et l'UNSS. Il considère que mettre en place un championnat UNSS est un beau projet mais qu'il y a une difficulté car cela introduit un filtre supplémentaire (l'accord des équipes pédagogiques des professeurs d'EPS) pour organiser les compétitions scolaires. Il lui semble que le bon interlocuteur pour la FFE, ce n'est pas l'UNSS localement qui n'a pas de pouvoir, mais l'ensemble des professeurs d'éducation physique et sportive. À ce titre, il estime que la FFE aurait intérêt à organiser une réunion avec le syndicat national des professeurs d'EPS pour tirer au clair la posture de certains professeurs d'EPS qui sont vent debout contre les échecs en tant que sport.

Bachar Kouatly invite Martine Bolla, membre de la Direction Nationale des Scolaires qui était présente à la réunion avec l'UNSS le 27 février 2017, à répondre sur ce point.

Martine Bolla répond qu'il n'y a pas de problèmes pour l'UNSS au niveau national, mais qu'il peut y avoir des problèmes au niveau local avec les responsables UNSS au niveau des groupes scolaires (proviseurs), et avec les professeurs d'EPS en particulier. Pour remédier à cela, elle indique que lors de la réunion avec l'UNSS, il a été décidé que Bachar Kouatly interviendrait lors de la réunion nationale des professeurs d'EPS. Il est également question d'intégrer à la commission d'autres professeurs que ceux d'EPS, comme des professeurs de mathématiques et des professeurs des écoles, afin que les principaux et les proviseurs acceptent de considérer les échecs comme un sport. L'objectif est de convaincre que les échecs sont un sport, ce qui est le cas depuis l'an 2000.

Laurent Bruneau rappelle que l'argument du syndicat national des professeurs de sport est qu'il n'y a pas de dimension de motricité, en dehors du déplacement du pion. Il lui semble difficile dans ces conditions d'argumenter.

Martine Bolla pense qu'il faut essayer de contourner le problème en leur montrant, par exemple en organisant des démonstrations de *condi-chess* lors des grandes manifestations UNSS comme les *cross* scolaires. Il faut leur démontrer qu'il y a des choses à faire avec les échecs, par exemple il y a aussi des possibilités de subvention CNDP « j'apprends à nager » avec le *swimming-chess*. Il faut être persuasif.

Une intervenante du même club que Martine Bolla apporte son témoignage sur des professeurs d'EPS très réticents par rapport aux échecs. La mobilisation des parents d'élèves, et la motivation des enfants à participer aux championnats, a permis dans le collège de son enfant de gagner l'adhésion des professeurs d'EPS à leur projet, alors que ces derniers ne reconnaissaient pas les échecs comme un sport.

[Applaudissements]

Yves Lamorelle, qui a été délégué UNSS, ne comprend cependant pas l'orientation de la FFE vers l'UNSS, qui est plus puissante que la FFE. Pour lui, cela n'est pas essentiel à la philosophie de développement des échecs chez les jeunes. En tant responsable de la FFE au niveau club et départemental, il a une approche des échecs tout d'abord sous l'angle de la compétition, ce qui est mal vu de l'UNSS, qui incite plutôt à faire du *condi-chess* alors qu'il considère que la FFE ne forme pas des jeunes pour faire du *condi-chess*.

Considérant que le problème avec l'UNSS est complexe et se voit à plusieurs niveaux, il expose deux autres cas :

- Le fait que les équipes ne soient pas liées aux clubs alors que la FFE est une fédération de clubs. Il ne comprend donc pas pourquoi le club qui intervient dans une école ne peut apparaître au côté de cette dernière. Il précise que Jean-Claude Moingt lui a déjà refusé de mettre cette proposition au vote de l'Assemblée Générale de la FFE.
- Le triptage des licences avec l'obligation d'être licencié pour jouer dans une équipe scolaire. Il a ainsi découvert que des enfants, pour lesquels il intervient avec son club, se sont retrouvés licenciés dans un autre club.

La dernière intervenante trouve que le problème est cette bataille de licences, alors qu'il est possible de faire abstraction des clubs, citant l'exemple de son collègue où les enfants d'une même équipe sont très soudés, bien qu'ils soient issus de quatre clubs différents.

Yves Lamorelle répond que la FFE est une fédération de clubs et non une fédération d'écoles, qui a donc encore moins besoin de l'UNSS. Il s'offusque que ces propos d'abstraction de clubs puissent être tenus devant l'Assemblée Générale de la FFE

Pierre Leblic pense que la vraie question à se poser est celle de l'intérêt d'une relation avec l'UNSS pour développer les échecs. Il estime que le milieu scolaire permet le développement des échecs et qu'il est donc indispensable de développer cette relation.

Bachar Kouatly analyse la situation actuelle : il a rencontré Laurent Petrynka, directeur de l'UNSS, le 27 février dernier avec Dominique Ruhlmann, Martine Bolla et Jérôme Gillot qui est en charge des échecs au sein de l'UNSS. Au départ, il ne devait rencontrer que ce dernier, mais il a demandé à rencontrer Laurent Petrynka qui est le décisionnaire. Il précise que ce dernier a aussi été le directeur de cabinet de Jean-Michel Blanquer, qui était Directeur-adjoint du Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale lorsque la convention avec la FFE a été signée en 2007. Cette convention a été reconduite cette année et signée par la ministre Najat Vallaud-Belkacem. Si cela n'apporte pas de moyens supplémentaires, cela donne une reconnaissance de plus.

Bachar Kouatly pense que la situation est identique avec l'UNSS qui est sensibilisée au jeu d'échecs. Pour répondre à Yves Lamorelle, il ne voit pas la relation avec l'UNSS sous l'angle d'un rapport de force avec l'UNSS qui avalerait la FFE. Au contraire, l'UNSS, avec un million de mails à destinations des différents professeurs, a une force de frappe pour pouvoir parler du jeu d'échecs que la FFE n'a pas. Bachar Kouatly évoque aussi une autre perspective avec l'UNSS : l'e-Sport, le jeu d'échecs étant parfaitement adapté à Internet, ce qui est une force au moment où l'UNSS constate une désaffection dans tous les sports physiques.

Bachar Kouatly pense qu'il faut utiliser tous les leviers et institutions possibles pour donner plus de visibilité à la FFE. Il rappelle que son objectif pour la FFE est d'atteindre 100 000 licenciés, par rapport aux moins de 60 000 actuels : il y a donc encore un grand chemin à parcourir, et il faut s'ouvrir aux autres pour voir quelles sont les meilleures possibilités pour avancer.

Une intervenante précise que l'UNSS concerne les établissements publics, elle s'interroge ainsi sur les élèves des établissements privés qui ne pourraient donc pas participer aux championnats scolaires.

Martine Bolla répond que la Direction Nationale des Scolaires va également se rapprocher de l'UGSEL, qui est l'équivalent de l'UNSS pour l'enseignement privé. Une personne demande à ce que cette information soit connue rapidement, car c'est le moment de préparer les championnats scolaires.

Bachar Kouatly ajoute que cette question a aussi été abordée avec l'UNSS et qu'il lui a été répondu que les établissements privés peuvent adhérer à l'UNSS, sans droit à payer à celle-ci lors de la première année afin de créer un pont, une relation.

Jean-René Koch, ancien membre de l'équipe de France, demande si les compétitions UNSS ont vocation à se substituer ou se rajouter aux championnats scolaires organisées par la FFE.

Martine Bolla rappelle qu'au niveau des lycées, le championnat scolaire FFE devait être supprimé, mais qu'il n'y a pas eu de vote du Comité Directeur et que le championnat a alors été remis en place.

Stéphane Escafre confirme que le Directeur National des Scolaires lui avait annoncé qu'il n'y aurait qu'un seul championnat UNSS alors que cela n'avait pas été voté en Comité Directeur. Stéphane Escafre a donc maintenu le championnat et lui a suggéré une discussion en Assemblée Générale pour décider ou non de la suppression des compétitions fédérales du championnat des lycées. Il estime cependant qu'il lui semble dangereux de supprimer les championnats des lycées des compétitions fédérales car des établissements qui ne sont pas adhérents à l'UNSS ne pourraient plus y participer.

Martine Bolla confirme que les deux compétitions auront lieu cette année. L'année prochaine, cela dépendra du Comité Directeur qui devra prendre une décision - pour ou contre la suppression du championnat fédéral des lycées - après avoir entendu les arguments de la Direction Nationale des Scolaires. La question ne se pose pas pour l'instant au niveau des collèges tandis qu'au niveau des écoles, le rapprochement de la FFE avec l'USEP n'est pas placé sous l'angle des compétitions.

Stéphane Escafre ajoute qu'il avait demandé à Laurent Petrynka comment faisaient les autres fédérations sportives. Ce dernier lui avait répondu que de nombreuses fédérations conservaient les deux compétitions en parallèle.

Martine Bolla explique que la FFE est la seule fédération sportive à avoir un championnat scolaire en parallèle avec l'UNSS. Il n'existe pas, par exemple, un championnat de France des écoles de football.

Diego Salazar pense que le problème est pris à l'envers puisque l'État français a décidé de déléguer les compétitions scolaires à l'USEP, l'UNSS et la FFSU. Il estime que cette situation arrange la FFE parce que ce sont dans les collèges et les lycées qu'il y a le moins de licenciés, alors que la force de frappe de l'UNSS est impressionnante. Il ne comprend donc pas qu'il y ait encore un championnat scolaire FFE des collèges. Au niveau des écoles, puisque l'USEP ne veut pas de compétitions en primaire, il estime important de garder cette compétition scolaire FFE. Pour les collèges et lycées, il pense qu'il faut basculer vers l'UNSS car gérer deux compétitions en parallèle, cela crée des problèmes d'organisation que tout le monde rencontre sur le terrain.

Laurent Bruneau pense que le problème n'est pas l'UNSS, mais les professeurs d'EPS sur le terrain. La procédure pour participer à une compétition UNSS est extrêmement compliquée et repose sur les associations sportives qui sont gérées de facto par les professeurs d'EPS. Depuis deux ans, dans les textes, tous les personnels d'éducation peuvent intervenir dans les associations sportives. Mais en réalité, ce sont les professeurs d'EPS qui décident.

Bachar Kouatly rappelle la décision prise avec Laurent Petrynka, d'un envoi d'1 million de mails à destination de ces professeurs, pour cette raison.

Laurent Bruneau confirme que les proviseurs reçoivent beaucoup de mails mais que le taux de pénétration de ces mails reste discutable, puisque des courriers de l'UNSS sont retenus par les équipes pédagogiques. La question est de savoir comment régler ce point de discussion avec les professeurs d'EPS.

Bachar Kouatly rappelle qu'il interviendra début juillet lors de la réunion des professeurs d'EPS. Il a été invité par Laurent Petrynka pour intervenir devant les 180 délégués régionaux et commencer ce travail de sensibilisation.

M. Bruneau trouve cette orientation nationale intéressante, mais il estime que ce n'est pas facile à mettre en œuvre au niveau local.

Thierry Flachet, animateur et entraîneur aux Sables d'Olonne, intervient dans les écoles, collèges et lycées. Plus de 80% de son développement est dans le secteur privé. L'année prochaine, si la situation devait changer, il n'aurait clairement plus de championnat et se demande ce qui se passerait.

Martine Bolla répond qu'il n'est pas question de supprimer les championnats scolaires FFE pour les écoles et collèges. Les enfants des écoles et collèges privés peuvent donc participer au championnat fédéral, à partir du moment où ils sont licenciés.

Thierry Flachet n'en est pas certain, et souhaite plus de précisions. Bachar Kouatly lui propose de se mettre en relation avec la Direction Nationale des Scolaires qui pourra lui répondre.

Sébastien Georges confirme que le problème est l'universalité des collèges. Le seul endroit où il peut y avoir des interventions et un financement au niveau du collège est dans le privé. Au niveau des écoles, il rejoint les propos de Diego Salazar, cela fonctionne bien, il ne faut rien changer. Il n'est pas gênant qu'il y ait des compétitions en parallèle mais il est trop tôt pour supprimer la compétition universelle fédérale qui permet de travailler avec les collèges privés et de montrer à ces collèges qu'il est possible d'aller en compétition avec les enfants.

Bachar Kouatly note que cela rejoint les propos de Martine Bolla.

Une personne rappelle que souvent dans le privé, le collège gère également l'école. Si le proviseur accepte de participer avec l'école, il acceptera avec le collège. Par contre, il refusera si le collège ne peut plus participer. À ce moment-là, il n'aura plus de scolaires.

Bachar Kouatly comprend parfaitement le problème économique posé. Il y est sensible. Il donne la parole à Jean-Louis Salvaing, organisateur du tournoi d'échecs d'Avoine pour lequel il requiert des applaudissements.

[Applaudissements]

Jean-Louis Salvaing témoigne du fait que les compétitions scolaires sont le fonds de commerce de son club pour avoir des licenciés et donner envie de jouer au jeu d'échecs. Le seul problème qu'il relève, concernant l'UNSS, porte sur les équipes qui sont constituées de 4 joueurs alors que pour le championnat scolaire FFE, ce sont 8 joueurs. Auparavant, il y avait des équipes de 16, cela permet plus de participation. Il y a un gros potentiel de jeunes et il est important qu'ils participent aux compétitions. Il pense donc que diminuer le nombre de joueurs par équipe représente un inconvénient et qu'il faut y réfléchir.

Bachar Kouatly remarque que ce débat ayant lieu démontre également que de nombreux intervenants vont dans les écoles et les collèges pour pratiquer notre discipline, et que le jeu d'échecs s'y est vraiment installé. Ce sujet a été longuement débattu aujourd'hui car c'est l'avenir. Il pense qu'il est important de le remarquer car il y a des discussions très intéressantes qui n'auraient pas eu cours en Assemblée Générale il y a quelques années.

Il ajoute également qu'il a rencontré le maire d'Agen, par rapport au championnat du mois d'août, et l'a interrogé sur les actions portées dans les écoles. Il l'a enjoint à soutenir également le jeu d'échecs à l'école afin de mettre en place des cercles vertueux. Il pense qu'il va être possible de parler aux villes moyennes et de dire aux maires de faire le nécessaire lorsqu'ils accueillent des compétitions de ce type. Il y aura un partenariat entre les clubs locaux, les villes et la FFE. Il conclut sur le fait que le jeu d'échecs s'en portera mieux d'ici quelques années.

Une personne, parente d'élève à Antibes, relève qu'il y a beaucoup d'interventions au niveau des primaires mais que souvent, il n'y a plus rien quand les enfants arrivent au collège. Elle pense que la communication doit également venir des parents d'élèves. Avec d'autres parents, elle a fait toute une liste d'élèves intéressés qu'elle a présentée au directeur du collège, en argumentant que 30 ou 40 enfants étaient intéressés par le jeu d'échecs mais il n'y a aucune structure en place au niveau des collèges. Les professeurs d'EPS l'ont entendu et lorsqu'ils ont vu les résultats des compétitions, ils se sont dit que finalement il serait intéressant de prendre également cette direction.

Jean-Louis Mas (La Percée Muretaine) a noté que ce week-end débutent les championnats du monde scolaire et il n'y a pas d'équipe française. Il demande si les clubs français ont eu l'information. Bachar Kouatly découvre l'information.

Eric Prié apporte la précision technique que dans les phases départementales, la participation est individuelle, mais lors de phase académique, le participant est rattaché à un club. Parfois, ce n'est même pas le club souhaité, l'arbitre prend souvent l'appartenance club du premier échiquier.

L'assemblée réfute ces propos.

Yves Lamorelle souhaite aborder le sujet des compétitions par équipe lorsque la fédération n'y participe pas. Il demande s'il est possible de décider en cette assemblée, que si un club, une ligue ou un département décide d'envoyer au championnat du monde scolaire une équipe, il aura l'aval de la fédération.

Bachar Kouatly rappelle qu'il souhaite libérer les énergies et qu'il n'est pas là pour restreindre. Cependant, il souhaite le faire dans le cadre de règles définies en respectant les procédures : si chacun fait ce qu'il veut, la fédération n'existe plus. Il y a un donc un aval à obtenir pour permettre à un maximum de jeunes de participer.

Jean-Louis Mas pense qu'il est normal que les équipes terminant premières aux championnats de France soient sollicitées pour les championnats du monde par équipe lorsqu'ils se déroulent. Si aucune équipe ne désire y participer, il serait opportun que d'autres équipes y participent. Il pense qu'il faut qu'il y ait au moins une information diffusée.

Bachar Kouatly rappelle le vote sur le rapport moral dans lequel il était indiqué que l'équipe venait d'arriver au 10 décembre. Il a été évoqué la question du développement et d'un prévisionnel. Tous les dossiers seront vus avec l'objectif d'aller de l'avant.

Un intervenant conclut sur les scolaires, et explique qu'en Ile-et-Vilaine, la question de la guerre de licence entre les clubs à ce sujet a été résolue par la création d'un club réservé aux scolaires : «Echecs 35», même s'il a fallu respecter l'obligation de 5 licences A pour être affilié à la FFE. Ces 5 licences A ont donc été prises pour un coût de 50 € et cela a acheté la paix entre les clubs.

▪ **Vote :** Contre 0 Absentions 27 **Pour** (voix non comptées)

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DES FÉMININES

Bachar Kouatly invite Jocelyne Wolfangel, Directrice Nationale des Féminines, à prendre la parole.

Elle souhaite préciser que la Direction Nationale des Féminines a fait un travail très important, tant sur les organisations, la communication et la promotion des échecs féminins. Elle en profite pour remercier tous les organisateurs et les présidents de clubs, comités et ligues qui donnent une part importante au développement des échecs au féminin.

Bachar Kouatly sollicite des applaudissements en sa faveur pour toutes les actions qu'elle mène au sein de la fédération.

[Applaudissements]

Olivier Lafond (C.E des 3 Pays) souhaite revoir les conditions d'arbitrage au niveau de la Nationale 2 féminine puisqu'il faut actuellement un arbitre AF3, alors qu'en comparaison avec les autres interclubs adultes, un arbitre AF4 suffit.

Jocelyne Wolfangel répond que cette question technique est à régler avec la Commission Technique tout en indiquant qu'il est possible de demander une dérogation en arbitre AF4.

Hélène Gelin (Club Thomas Bourgneuf – Créteil) s'interroge sur la cadence en Nationale 2 Féminine qui n'est pas homologuée et demande s'il y a des réflexions à ce sujet.

Jocelyne Wolfangel a entendu plusieurs remarques à ce sujet et a demandé à la Commission Technique s'il était possible de faire quelque chose. Cela paraît compliqué, mais ce point a été remonté au Président de la Commission Technique, Éric Prié. Elle estime qu'il serait très bien que la compétition soit homologuée par la FIDE et changer la cadence ou limiter le ELO. C'est un souhait de beaucoup de clubs qu'elle partage également.

Anne-Laure Meunier (Club Tour Prends Garde! Besançon) rencontre un souci en Nationale 2 Féminine, dans un groupe qui n'est constitué que de deux équipes et a du mal à comprendre cette situation.

Jocelyne Wolfangel répond qu'en deuxième phase, certaines zones départementales ont beaucoup moins d'équipes. Elle pense que c'est aussi le rôle des présidents de clubs d'engager des équipes et elle précise, que c'est aussi la mission de chaque responsable de chaque zone interdépartementale, d'inciter les clubs à inscrire des équipes. Il se trouve que certains groupes, cette année, se retrouvent assez restreints, ce qui a amené quelques complications pour former les groupes. Cependant, certains groupes sont plus importants que d'autres. Il faut encore travailler au niveau des clubs de chaque zone interdépartementale pour que les équipes soient plus nombreuses à s'inscrire.

Un intervenant trouve les deux questions liées. D'un côté, il y a une demande de qualité de jeu et de l'autre côté la quantité. Il n'a pas la réponse à cette question, mais pose la question à la Direction sur cette notion de quantité et de qualité.

Jocelyne Wolfangel rappelle les propos du Président précisant que la fédération représente tous les membres présents en son sein. Les idées sont à remonter auprès des commissions. Ces dernières retiennent et étudient toutes les propositions.

Loïc Gueho intervient sur le label féminin mis en place - dont il souligne l'initiative - et la communication auprès des mairies. Il trouve cependant l'obtention de ce label trop facile, ce qui lui fait perdre un peu de son intérêt. Il souhaite en rehausser le niveau. Il observe que des clubs détiennent ce label, et ne font rien pour les équipes féminines, ni même de communication à destination des féminines.

Jocelyne Wolfangel remercie Loïc Gueho pour cette réflexion car elle connaît son engagement auprès des féminines. Elle précise que c'est la deuxième édition de ce label, avec un objectif d'y faire adhérer un maximum de clubs. La durée de validité est de 2 ans, ce qui permet de voir si les clubs sont toujours aussi méritants. Elle rappelle que le label 2017-2019 est lancé. Beaucoup de clubs sont candidats. Des candidatures ont cependant été refusées car les clubs ne répondaient pas aux critères les plus importants. Des évolutions et des améliorations sont néanmoins à apporter.

Anne-Laure Meunier intervient sur l'expression qualitative du Trophée Roza Lallemand et relate le problème de sa région, sur le nombre de participantes. Cette année, elles étaient 4 pour toute la Franche-Comté. Elle propose d'intégrer un tournoi mixte et de qualifier la première joueuse. Les joueuses ne veulent pas se déplacer parce qu'elles savent qu'elles ne vont pas jouer ou qu'elles ne pourront jouer que contre des débutantes du club organisateur.

Jocelyne Wolfangel répond qu'il y a une grande diversité selon les régions. Elle a pu constater que certaines ligues arrivaient à mobiliser énormément de joueuses. Pour que les joueuses participent à une compétition fédérale, il ne faut pas seulement les solliciter pour ce jour-là. Il faut mener des actions tout au long de l'année, et dès le début de la saison leur montrer tout ce qu'elles peuvent faire. Elle montre l'exemple de la Bretagne, très réussi, parce qu'il y a différents tournois organisés avec des cadences différentes. Elle convient pour sa ligue de certaines difficultés mais cela peut être seulement momentané. Elle pense que c'est un accident de parcours, car de mémoire, la Franche-Comté a déjà eu de belles participations les années précédentes. Elle propose de ré-évoquer ce point en commission.

Bachar Kouatly propose de passer au vote.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

▪ **RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ENTRAÎNEMENT**

Bachar Kouatly invite Darko Anic à prendre la parole. Ce dernier rappelle les nombreux efforts pour développer la formation des entraîneurs et des animateurs. Ces formations sont assez courtes, mais subsiste toujours la question des financements. Actuellement, il y a de plus en plus de possibilités de développer ces formations par le biais de formation professionnelle et d'utiliser des fonds de collectes et les droits individuels.

Vincent Vallet (L'Échiquier Chalonnais) s'est rendu compte en allant à la rencontre de parents que nombre de ces derniers ne connaissent pas le déplacement des pièces. Il suggère donc de les initier aux règles de bases, ce qui pourrait leur permettre de comprendre ce que font leurs enfants.

Bachar Kouatly rappelle ses propos en filigrane qu'avec une augmentation de participation – actuellement ce sont près de 3 000 à 3 500 personnes qui gravitent autour des championnats – il y aurait des animations à prévoir. Ce pourrait être l'une d'entre elles.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

▪ **RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE**

Sébastien Georges demande ce que devient cette commission.

Bachar Kouatly convient qu'elle est en sommeil. Il n'y a pas eu beaucoup de mouvement ; il faut revoir certaines commissions, les rendre plus effectives à l'avenir.

Jean-Olivier Leconte souligne les deux propositions évoquées dans ce rapport : celle de Claude Geiger visant à restaurer la tombe du GMI Ossip Bernstein et la sienne visant à poser une plaque commémorative à l'ancien lieu du Café de la Régence. Il demande si elles sont envisageables.

Bachar Kouatly approuve cette possibilité. Il a également eu écho d'une proposition d'une plaque en l'honneur d'Alexandre Alekhine, cela fait partie de l'histoire des échecs. Il explique que les 100 ans de la Fédération auront lieu en 2021, mais qu'il n'y a pas d'archives de la FFE. Il y a beaucoup de choses à restaurer. Il faudra probablement rechercher des éléments auprès d'historiens pour savoir ce qui s'est passé à la FFE depuis 100 ans.

Une personne rend hommage à deux clubs qui ont présenté l'art et la culture des échecs depuis tous les temps, selon les éléments qu'ils ont pu trouver, lors d'un championnat jeune à La Chapelle-sur-Erdre.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

▪ **RAPPORT DE LA COMMISSION VÉTÉRANS**

Bachar Kouatly excuse Antoine Canonne, qui n'a pas pu faire le déplacement. Il indique qu'il a néanmoins fait une proposition retenue par le Bureau Fédéral

Il a en effet proposé qu'une équipe de seniors (+65 ans) participe aux championnats du monde en Crète qui auront lieu du 24 avril au 2 mai 2017. L'équipe est constituée d'Anatoly Vaisser, Mehrshad Sharif, Jean-Luc Seret, Nicolas Giffard, Jean-Claude Letzelter. La France sera la deuxième nation au niveau Elo de ce championnat après la Russie. Un budget a été rapidement débloqué pour cette participation par le Bureau Fédéral alors que ce n'était pas prévu.

▪ **Vote :** **Pour** Unanimité.

La séance est suspendue de 17h25 à 17h30

QUESTIONS DIVERSES

Bachar Kouatly reprend la question du vote électronique posée en Comité Directeur en mars 2017. Il explique qu'il n'est pas toujours simple de réunir tout le monde et que cela a un coût. L'objectif est de simplifier et d'innover. De plus en plus de choses sont dématérialisées. Il y a possibilité de se parler à distance. Un groupe de travail a été composé de Bruno Delpont, Stéphane Escafre, Larbi Houari, Yves Marek et David Ros. Il donne la parole à Stéphane Escafre afin qu'il expose les conclusions du groupe sur ce sujet.

Stéphane Escafre rappelle que l'idée est de permettre une expression dématérialisée des clubs. Il explique qu'il n'y a pas toujours beaucoup de monde lors des Assemblées Générales, particulièrement lorsque le sujet porte sur la modification des statuts. La proposition est donc d'une discussion via internet, sous forme de forum, et d'un vote de manière dématérialisée et décentralisée sur internet. Il pense qu'il est souhaitable de connaître l'avis de l'Assemblée Générale sur ce sujet, en précisant que l'Assemblée Générale annuelle avec la présentation des rapports serait bien entendue maintenue.

Il explique également que le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Sports ne sont pas particulièrement favorables à une totale dématérialisation. La Fédération Française de Rugby avait eu la même idée, mais il leur avait été répondu que ce n'était pas possible légalement. Il conclut sur le fait qu'au niveau fédéral, il serait cependant possible de faire du lobbying et de faire pression avec d'autres fédérations sportives pour pouvoir permettre ce genre d'actions.

Bachar Kouatly confirme que cette action est conduite dans un souci de simplification et de fluidité, afin que les clubs puissent mieux s'exprimer, que des réflexions puissent remonter et qu'il n'y ait pas toujours autant de lourdeurs administratives.

Une personne demande comment cela se passerait en pratique.

Larbi Houari explique qu'une plateforme indépendante serait mise en place, et surveillée par un huissier, le cas échéant, afin de garantir que cette plateforme ne soit pas partisane.

Il note que le quorum n'étant pas atteint lors de cette réunion, une nouvelle assemblée sera convoquée. Ses membres devront alors voter des textes qui peuvent sensiblement orienter la fédération alors que l'essentiel des membres n'auront pas pu y participer. Le système proposé permettrait donc de remédier à cela, en faisant participer et voter les personnes qui ne peuvent se déplacer. Une plate-forme sécurisée avec un identifiant distinguerait spécifiquement les votants avec un contrôle. Cela permettrait une représentation massive des clubs et non pas seulement des clubs qui ont les moyens, les disponibilités, l'engagement et les ressources pour se déplacer.

Thomas Lemoine intervient car il y a à son sens un peu de flou à résoudre. Si la plateforme n'existe que pour permettre des débats préalables, il ne voit pas le blocage évoqué. Inversement, si cela concerne l'assemblée électorale, cela l'inquiète énormément.

Bachar Kouatly précise que cela ne concernerait pas l'Assemblée Générale Elective. Stéphane Escafre ajoute que le ministère approuve la possibilité d'un vote électronique pour les élections car il n'y a pas forcément de débats sophistiqués, mais que le but n'est pas de faire une Assemblée Générale électorale virtuelle.

Thomas Lemoine rajoute que le vote électronique ne permet pas la confidentialité et la sécurité du vote, alors que le vote par correspondance le permet. Il note que lors des Assemblées Générales classiques les prises de parole ne sont pas anonymes, et les votes non plus, même si le vote secret pourrait être demandé, ce qui n'arrive jamais. L'élection du Comité Directeur se fait cependant par un vote secret et il souhaite mettre en garde envers des idées qui pourraient rapporter plus de problèmes que de solutions. Il convient que le vote électronique pourrait toutefois être utilisé dans le cadre d'un vote non anonyme.

Larbi Houari confirme que c'est bien là le sujet : ce système n'interviendrait que pour les assemblées de type extraordinaire, avec un vote non anonyme.

Diego Salazar pense que c'est une bonne initiative que de tendre en ce sens car, cela permet plus de représentativité des clubs et de leur donner la parole. Il félicite les membres du Comité Directeur d'essayer de mettre cette action en place tout en sécurisant et respectant les préconisations du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Sports.

Stéphane Escafre déclare qu'il se trouve en position délicate. Il fait partie de ce groupe de travail mais il est plutôt opposé au projet. Il cite la réponse du Ministère de l'Intérieur faite à la Fédération Française de Rugby :

« Cette proposition va à l'encontre de ce qui est le socle même du fonctionnement d'une association, à savoir la réunion le même jour et en un même lieu des membres de celle-ci ou des représentants des associations affiliées dans le cadre d'une fédération. Cette réunion des membres a pour but de permettre la discussion et des échanges qui doivent précéder la prise de décision par l'assemblée générale ».

Stéphane Escafre note que l'avantage de cette réponse est qu'elle soit argumentée. L'argument principal est la discussion préalable aux décisions. Or, si un réel débat, sous forme de forum, peut être garanti, les contraintes pourraient être levées.

Bachar Kouatly rappelle qu'il souhaite libérer les énergies et être innovant. Il pense que la FFE peut être saluée pour ces initiatives et qu'il ne faut pas tout le temps être en situation de se dire que « le ministère ne veut pas, que l'on ne peut pas, etc. ».

Il souhaite avancer avec la garantie de sécurité et la garantie du débat. La question se pose aussi alors qu'il n'y a que 30 % des clubs qui sont représentés à cette Assemblée Générale, ce qui est un vrai problème. Il explique que le débat a le mérite d'être lancé, qu'il convient d'en discuter et d'avancer sur ce sujet.

Larbi Houari relaye que la demande de la Fédération Française de Rugby serait peut-être moins complète que celle de la FFE, qui pourrait garantir le débat et alors sa demande pourrait être acceptée. Il souligne aussi que la nouvelle équipe cherche à discuter avec les clubs, et à leur donner la parole alors qu'elle vient d'arriver.

Diego Salazar trouve cette démarche très intéressante et espère que le projet va aboutir. Pour lui, c'est vraiment redonner la parole aux petits clubs qui ne peuvent se déplacer car ce sont à chaque fois des porteurs de voix qui viennent et cela fausse le dialogue. Pour preuve, il déclare en avoir été victime le 26 mars 2016, indiquant que des gens sont venus s'excuser auprès de lui de ne pas avoir pu s'exprimer. Il pense que ce projet est un renouveau, et que c'est de cette façon que les problématiques de la FFE doivent être abordées.

Vincent Vallet rebondit sur le point des votes électroniques. Par rapport aux différents outils numériques qu'il utilise, il est possible de le faire et de manière assez sécurisée.

Bachar Kouatly répond que cela doit être sécurisé. « Assez sécurisé » n'est pas suffisant.

Vincent Vallet explique que par une simple connexion avec une webcam, les personnes peuvent être identifiées. Après une question posée, les clubs pourraient appuyer sur un bouton et les votes apparaîtraient.

Bachar Kouatly réitère ses propos sur le but qui n'est pas remplacer les Assemblées Générales, mais de donner une possibilité supplémentaire aux clubs de s'exprimer, estimant que si ce n'est pas la FFE qui le fait, d'autres le feront.

David Ros rejoint les différents propos. Il a noté que le débat sur les scolaires a été porté avec beaucoup d'expériences différentes et pense qu'il serait intéressant de pouvoir les croiser et d'avoir une plate-forme où chacun témoigne des succès, des contraintes et des échecs qu'ils rencontrent. Cela permettrait de préparer la réflexion et les prises de décision, le Comité Directeur se nourrissant de tout ce que le terrain lui remonte.

Il remercie également Stéphane Escadre car malgré son opposition parfois farouche, il participe à ce groupe de travail, et il a même mis sur la table des arguments pour et contre lors de cette Assemblée Générale. Il ne doute pas avoir l'unanimité sur ce sujet à un moment donné. *[Rires]*

Bachar Kouatly propose ensuite à l'assemblée de voter sur le principe de pouvoir poser la question et d'avancer sur le sujet du vote électronique.

▪ **Vote :** Contre 15 Abstentions 2 **Pour** (voix non comptées)

Bachar Kouatly aborde la question de Pierre Leblic sur les relations de la FFE avec le CNOSF.

Pierre Leblic souhaite une clarification de ces relations car il a essuyé le refus du CNOSF pour l'adhésion de la Ligue d'Occitanie au CROS régional en se référant à l'article 19 de leurs statuts: « *Les CROS sont composés des organismes régionaux des fédérations membres du CNOSF* ».

Il a cependant relevé que cela est possible à d'autres endroits, à Paris par exemple, et se demande pourquoi cela est possible à certains endroits et pas à d'autres, alors que cela a des conséquences sur l'appartenance au mouvement sportif.

Il pense que l'adhésion de la FFE au CNOSF assurerait le statut de fédération sportive et qu'il faudrait renouveler les démarches afin que la FFE soit membre du CNOSF. Il rappelle qu'en outre, la structure juridique d'appel des décisions fédérales est le CNOSF. Il y a une ambiguïté à être reconnu à moitié dans le mouvement sportif et d'un autre côté se voir refuser l'adhésion au CNOSF.

Bachar Kouatly répond que le sujet sera traité. Il demandera un rendez-vous avec le nouveau Président du CNOSF qui sera élu le 11 mai 2017.

Avant de clore la séance, Bachar Kouatly souhaite remercier l'assemblée et s'excuser pour le retard et la présentation non exhaustive des rapports. *[Applaudissements]*

18h00 : fin de l'Assemblée Générale